

Addendum à la feuille de route pour l'implémentation de la tarification évoluée – Scénario alternatif

JANVIER 2026



Table des matières

1	Introduction	3
2	Description du scénario alternatif	3
2.1	Planning d'implémentation envisagé	3
2.2	Risques identifiés	4
2.3	Impacts budgétaires	4
2.4	Comparaison du scénario de base et du scénario alternatif	5
3	Conclusion	5

1 INTRODUCTION

Le 27 octobre, Sibelga a transmis à BRUGEL une feuille de route concernant l'implémentation de la tarification évoluée, dont la partie capacitaire s'applique à tous les compteurs basse tension et la partie volumétrique est destinée aux clients équipés d'un compteur intelligent télé-relevé.

Cette feuille de route prévoit l'introduction des volets capacitaire et proportionnel de la tarification évoluée au 1^{er} janvier 2029. A l'origine, la méthodologie tarifaire fixait l'entrée en vigueur des nouvelles plages horaires (ToU) liées à la tarification évoluée au plus tard le 1^{er} janvier 2028. Cette échéance aurait permis d'ajuster les paramètres de la tarification évoluée pour la prochaine période tarifaire 2030-2034, sur base des données récoltées durant les années 2028 et 2029.

Le calendrier détaillé dans la feuille de route, visant 2029, s'explique par la nécessité :

- D'assurer l'alignement de toutes les parties prenantes sur les business requirements ;
- De réaliser une longue phase de tests sur l'ensemble de la chaîne (internes à Sibelga, avec la CMS et avec les fournisseurs) afin de prévenir tout dysfonctionnement susceptible d'empêcher le fournisseur de facturer correctement ses clients.

Dans le scénario de base présenté dans la feuille de route, le report du go-live du 1^{er} janvier 2028 au 1^{er} janvier 2029 ne permet plus de collecter, traiter et exploiter les données nécessaires pour la période tarifaire 2030-2034. Dès lors, l'intérêt d'une mise en œuvre des nouveaux ToU en 2029 est moindre.

Face à cette situation, Sibelga a proposé d'analyser un scénario alternatif consistant à scinder l'implémentation de la tarification évoluée :

- Phase 1 : Introduction du terme capacitaire et de la modulation de puissance à distance dès le 1^{er} janvier 2028 ;
- Phase 2 : Mise en place des nouveaux ToU à partir du 1^{er} janvier 2030

BRUGEL a demandé à Sibelga d'examiner ce scénario alternatif dans plus de détails. Le présent addendum répond à cette demande en :

- Evaluant la faisabilité de cette approche ;
- Identifiant son impact budgétaire ;
- Recensant les risques associés.

Enfin, une comparaison entre le scénario initial et le scénario alternatif est proposée afin de faciliter les décisions.

2 DESCRIPTION DU SCÉNARIO ALTERNATIF

2.1 Planning d'implémentation envisagé

Comme indiqué dans l'introduction, le déploiement de la tarification évoluée se déroule en deux phases. Chacune d'elles comprend les quatre étapes clés habituelles :

- Définition des **Business requirements** : clarifier ce qui doit être implémenté ;
- **Design** : traduire les besoins métiers en une solution préliminaire et préciser les interactions entre les systèmes ;
- **Build** : adapter les applications ;
- **Tests** : vérifier que les tarifs seront correctement appliqués sur l'ensemble du processus.

Une étape complémentaire de **migration** est nécessaire pour basculer les clients équipés d'un compteur intelligent télé-relevé de la tarification classique à la tarification évoluée, afin d'intégrer les nouveaux ToU (phase 2).

Par ailleurs, le projet d'industrialisation des OFC à distance (ROFC) doit être géré conjointement avec l'implémentation de la modulation de puissance à distance (RPM) car les deux initiatives impactent les mêmes applications et mobilisent les mêmes équipes IT et métiers. Afin de limiter les risques et d'éviter les surcoûts, les

3 COMPARAISON DU SCÉNARIO DE BASE ET DU SCÉNARIO ALTERNATIF

Le tableau ci-dessous compare les avantages et inconvénients des scénarios de base et alternatif.

	Scénario de base	Scénario alternatif
Client	<ul style="list-style-type: none"> ● Un changement unique avec les évolutions des parties capacitaire et proportionnelle. ● L'envoi de courriers différents concomitants pour les clients avec un compteur classique et les clients avec un compteur intelligent présente un risque d'erreur et de confusion. ● Une communication mêlant kVA et kWh présente un risque accru de confusion. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La partie capacitaire concerne tous les clients tant ceux en tarification classique que ceux en tarification évoluée. En revanche, les nouveaux ToU s'appliquent uniquement aux clients avec un compteur intelligent télé-relevé. Par conséquent, une scission en 2 phases permet d'avoir une communication plus ciblée. ● Permet aux clients de se familiariser avec la notion de puissance. ● Permet de visualiser l'impact respectif des deux phases. ● Evolution graduelle du comportement. ● Le déploiement des compteurs intelligents sera plus avancé et davantage de clients pourront opter pour la tarification évoluée lors de son entrée en vigueur. En outre, cela laisse le temps aux clients qui auront accès à leurs données de consommation d'ici là d'être mieux préparés. ● Implique deux évolutions tarifaires rapprochées.
Faisabilité technique	<ul style="list-style-type: none"> ● Planning proposé ambitieux au vu des différents risques et dépendances associés. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Risque planning réduit sur les nouveaux ToU. ● Apporte un délai supplémentaire pour viser une harmonisation, notamment avec les autres régions. ● Les adaptations liées au RPM devront être implémentées plus rapidement entraînant une augmentation du risque planning sur cette phase.
Gestion opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● En cas de problème avec l'implémentation des ToU, l'impact porte sur les 2 volets de la nouvelle tarification. ● Demande de modifier le simulateur des tarifs de distribution réglementaire qu'une seule fois. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les risques liés à la CMS pour les nouveaux ToU n'impactent pas les RPM. ● Risque sur les ressources clés lié à la migration vers la CMS 2.0.

4 CONCLUSION

Bien que le scénario alternatif demeure exigeant en termes de ressources, il apparaît réalisable sans engendrer de surcoût par rapport au scénario initial. Sa mise en œuvre repose toutefois sur des conditions clés, notamment la confirmation rapide de BRUGEL du scénario à implémenter, de la prise en compte des coûts engagés dès janvier 2026

dans les coûts additionnels (moyennant justification) et la stabilité des hypothèses structurantes. Il convient également de souligner que toute évolution du cadre réglementaire endéans la période d'implémentation des deux phases de la tarification évoluée pourrait avoir un impact significatif sur le planning et les modalités de réalisation.

Malgré certaines incertitudes liées à l'alignement et à la disponibilité des parties prenantes (Sibelga/Atrias, fournisseurs, BRUGEL), le scénario alternatif présente des avantages significatifs pour les clients, favorisant une meilleure compréhension et adaptation des comportements, tout en réduisant les risques de retard et les dépendances.

Sur cette base, Sibelga recommande l'adoption du scénario alternatif.